

Ici et ailleurs

• Maternité

Le Portugal autorise les mères porteuses

Le Parlement portugais a adopté mercredi une version amendée d'une loi autorisant le recours à la gestation pour autrui (GPA), qui améliore la protection des droits des mères porteuses et des enfants. Approuvé à une courte majorité, ce texte légalise le recours à des mères porteuses limité aux cas d'infertilité féminine liés notamment à l'absence ou au dysfonctionnement de l'utérus, et sans contrepartie financière pour la mère porteuse.

• Assurance-santé

Recours de l'exécutif américain contre deux méga-fusions

Les Etats-Unis ont déposé hier un recours en justice pour bloquer deux méga-fusions dans le secteur de l'assurance-santé, en invoquant le risque d'une flambée des coûts médicaux pour des "millions d'Américains". Les plaintes anti-trust déposées par le ministère de la Justice (DoJ) concernent deux transactions annoncées en 2015: le rachat du groupe américain Humana par son rival Aetna, alors valorisé 37 milliards de dollars et celui de

Vie des syndicats/ Point de presse du Synacoga
Les commerçants dénoncent la persistance de la parafiscalité illégale

LLIM
 Libreville/Gabon

LE Syndicat autonome des commerçants du Gabon (Synacoga) a organisé un point-presse mercredi dernier à son siège des Charbonnages. C'est le président dudit syndicat, Dieudonné Mohamed Koumba, qui a livré la

préoccupation actuelle des commerçants: le comportement déviant de certains agents municipaux.

En effet, dans une "Lettre ouverte" adressée au président de la République, Ali Bongo Ondimba, et se basant sur une décision qu'il avait prise, le 04 mars 2010, M. Koumba a déclaré: "nous avons été sincèrement édifiés par la pertinence de votre déci-

Chronique littéraire

L'UDEG, tomber et se relever

L'UNION des écrivains gabonais (UDEG) cambriolée ! A l'annonce de cette information, beaucoup ont d'abord cru à un canular. Puis, l'information recoupée à plusieurs sources, il a bien fallu se rendre à la vérité des faits. La première institution littéraire privée du Gabon aura donc été, dans la nuit du 13 au 14 juillet 2016, visitée par des inconnus. Si peu croyable que cela puisse paraître, du fait de son caractère inédit, cela est pourtant vrai.

Les malfrats, qui courent toujours, auraient emporté avec eux du matériel informatique, notamment deux ordinateurs et deux imprimantes, mais également beaucoup de livres. Si le vol des ordinateurs et des imprimantes peut paraître "compréhensible", il en va un peu différemment à propos des livres. Qui sont ces drôles de voleurs, qui s'intéressent aux livres ? Des lecteurs voleurs ? Ou c'était pour donner le change ? Dans un pays où les bibliophiles ne sont pas la majorité, quel est donc le profil de ces voleurs atypiques ? Au vrai, on croirait à une blague.

Ceux qui ont déjà un jour mis les pieds au siège de



Photo : LLIM

Le président du Synacoga, Dieudonné Mohamed Koumba (c), a animé le point-presse.

sion de voir la parafiscalité illégale supprimée en territoire gabonais. Par cet acte, vous et le gouvernement de la République aviez pensé que tout impôt, toute taxe, toute redevance ou toute amende soient inscrits dans la loi des finances et que tout paiement devait être assorti d'une quittance du Trésor public".

C'est donc convaincu que les différents contrôles opérés par les agents municipaux ces derniers temps "foulent aux pieds ces recommandations", que le

porte-parole des commerçants a dit ne pas comprendre que "depuis quelques jours, sans contrôle, sans convocation et sans fiche de constat, les commerçants de Libreville voient leurs marchandises illégalement saisies par les agents de la mairie; au motif qu'ils ne souscrivent pas au paiement des documents non convenus : certificat de contrôle d'hygiène, certificat de lutte anti-vectorielle et constat de contravention, tous les trois non inscrits

dans la moindre loi", a-t-il martelé.

C'est par un appel à une mobilisation des commerçants que M. Koumba a terminé son propos. "C'est pourquoi enfin, nous interpellons, pour préserver nos acquis et consolider notre statut de contribuables, tous les commerçants à se mobiliser et adhérer à l'action du Synacoga pour lutter ensemble contre cette arnaque honteuse, en utilisant toutes les voies de recours que nous autorise la loi, dont la grève".